

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DDEEES 1131 Subvention au comité de Saint-Germain des Prés Saint-Germain des Prés d'hier d'aujourd'hui et de demain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (6e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention au comité de Saint-Germain des Prés Saint-Germain des Prés d'hier d'aujourd'hui et de demain (6e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013 ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement, en date du 2 décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 9.000 euros est attribuée au comité de Saint-Germain des Prés Saint-Germain des Prés d'hier d'aujourd'hui et de demain situé 6, place Saint-Germain des Prés (6e) (19280 – 2013-07495) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 59.380 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 9.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).